

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DEVE 152 Subvention (2 000 euros) au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) dont le siège social est situé au Muséum National d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon (5^e), pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO